



Récipro-Cité  
7 quai Jean Moulin 69001 LYON  
SIREN : 538 362 799 RCS Lyon  
Prestataire de formation n° 84691542069  
Mise à jour 24/06/2025

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DES FORMATIONS

## OBJET

---

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à toutes les formations dispensées par Récipro-Cité sous forme de parcours ou modules, destinés à des stagiaires privés ou des salariés, réalisés dans les locaux loués, exploités ou gérés par Récipro-Cité et toutes les infrastructures externes à Récipro-Cité.

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client à ces CGV. Toute condition particulière, contraire ou opposée aux CGV, devra faire l'objet d'un accord formelle et écrit entre Récipro-Cité et le client.

Les présentes CGV peuvent être amenées à évoluer. Le client se porte fort du respect de ces présentes CGV par l'ensemble de ses salariés et sous-traitants.

Le client reconnaît que préalablement à toute commande, il a reçu les informations et bénéficié des conseils suffisants de la part des équipes Récipro-Cité, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de formation à ses besoins.

## COMMANDE

---

Récipro-Cité réalise des prestations de formations en inter-entreprises et en intra-entreprise.

### Formation en inter-entreprises

Toute commande de formation inter-entreprises suppose que le client accepte le programme à la date de sa commande.

Les présentes CGV, le dossier personnel du stagiaire, le devis, la convention de formation signée entre les parties, et le programme de formation constituent la contractualisation entre le stagiaire, le financeur ou donneur d'ordre et Récipro-cité.

### Formation intra-entreprise

Toute commande de formation intra-entreprise suppose que le client accepte le contenu de la formation décrit dans la proposition de collaboration (pédagogique et financière) dont le client possède un exemplaire.

Le signature du bon de commande et/ou l'accord sur le proposition commerciale implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserves des présentes CGV, lesquelles pourront être modifiées par Récipro-Cité à tout moment, sans préavis, et sans que cette modification n'ouvre droit à indemnité au profit du client.



Récipro-Cité  
7 quai Jean Moulin 69001 LYON  
SIREN : 538 362 799 RCS Lyon  
Prestataire de formation n° 84691542069  
Mise à jour 24/06/2025

## **PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT**

---

Les prix sont fermes et définitifs, et indiqués hors taxe.

Les prestations de Récipro-Cité étant assujettis à la TVA, la TVA en vigueur sera appliquée.

Aucun escompte ne sera pratiqué par Récipro-Cité pour paiement comptant ou dans un délai inférieur à celui figurant aux présentes CGV ou sur la facture. Sauf accord indiqué dans la facture, le délai de paiement est de trente (30) jours date de facturation

Les règlements des factures sont réalisés par virement bancaire.

Tout retard dans le paiement entraîne de plein droit, le jour suivant la date de règlement, l'exigibilité de pénalités de retard d'un montant équivalent à trois (3) fois le taux d'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante (40) euros, et ce sans préjudice de la réparation éventuelle, dans les conditions du droit commun, de tout autre dommage résultant directement de ce retard.

Pour les modules de formation : acompte de 30% à la commande et solde en fin de prestation

Pour les parcours de formation (plusieurs modules) : acompte de 30% à la commande, 30% en milieu de parcours et solde en à la fin du parcours.

Toute journée de formation commencée est considérée comme due dans son intégralité.

La facture est adressée au client après exécution de la prestation de formation.

### **Financement par un OPCO ou financeur tiers**

Il appartient au client de faire la demande de prise en charge avant le début de la prestation de formation auprès de l'OPCO ou d'un financeur tiers dont il dépend.

L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription ou de la commande. S'il ce n'est pas le cas au premier jour de la formation, la totalité des frais de formation peut éventuellement être facturée au client.

En cas de prise en charge partielle par l'OPCO ou par un financeur tiers, la différence sera directement facturée au client.

En cas de non-règlement par l'OPCO ou par un financeur tiers, quelle qu'en soit la cause, la facture devient exigible auprès du client.

## **CONVOICATIONS**

---

Récipro-Cité envoie une convocation au stagiaire à minima une semaine en amont du premier jour de formation.



Récipro-Cité  
7 quai Jean Moulin 69001 LYON  
SIREN : 538 362 799 RCS Lyon  
Prestataire de formation n° 84691542069  
Mise à jour 24/06/2025

Récipro-Cité ne peut être tenu responsable de la non-réception de la convocation quels qu'en soient le ou les destinataires chez le client, notamment en cas d'absence du ou des stagiaires à la formation.

Dans le doute, il appartient au client de s'assurer de l'inscription de ses stagiaires et de leur présence en formation.

## ANNULATION

---

### Annulation par le client

Toute annulation d'inscription à une formation devra être signalée par téléphone et confirmée par mail écrit.

Une annulation intervenant plus de deux semaines avant le début de la formation ne donnera lieu à aucune facturation

Une annulation intervenant entre une et deux semaines avant le début de la formation entraînera une facturation au client de 50% du coût total de la formation

Une annulation intervenant moins d'une semaine avant le début de la formation entraînera une facturation de la totalité du coût de la formation.

Seule les annulations pour les raisons médicales (maladie et accident) ne feront l'objet d'aucune facturation.

### Annulation par Récipro-Cité

Récipro-Cité se réserve la possibilité d'annuler toute formation en cas de manque de participants ou de problèmes techniques ou logistiques et ce, sans aucun dédommagement.

Dans ce cas, les stagiaires seront prévenus au moins une semaine avant le début de la formation. De nouvelles dates ou sites leur seront proposés, ce qui donnera lieu à une nouvelle convocation.

## ABSENCE

---

Les heures de formation non effectuées par le stagiaire pour retard ou absence, et non prises en charge par l'OPCO ou par un financeur tiers, donneront lieu à une facturation auprès du client.

## PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

---

Récipro-Cité détient la propriété intellectuelle des supports de formation, et s'est enquis des droit d'usage des éléments accessibles (images, graphiques, logo...)



Récipro-Cité  
7 quai Jean Moulin 69001 LYON  
SIREN : 538 362 799 RCS Lyon  
Prestataire de formation n° 84691542069  
Mise à jour 24/06/2025

Toute reproduction, représentation, modification, transmission, dénaturation totale ou partielle des contenus de formation, sont strictement interdites.

Le Client s'interdit, sous peine de dommages et intérêts, sauf autorisation expresse, écrite et préalable de RÉCIPRO-CITÉ :

- d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes,
- d'utiliser de manière détournée le contenu des formations,
- de porter atteinte aux droits et à l'image de RÉCIPRO-CITÉ et notamment à ses droits de propriété intellectuelle.

## RESPONSABILITÉ

---

L'obligation souscrite par Récipro-Cité dans le cadre de ses formations est une obligation de moyens et non de résultats.

Récipro-Cité s'engage à déployer ses meilleurs efforts dans l'exécution de ses Prestations et veille, pour ce qui la concerne, au respect de la réglementation et aux dispositions légales en vigueur.

La responsabilité de Récipro-Cité ne pourra être engagée qu'en cas de faute prouvée. La responsabilité totale de Récipro-Cité pour toute réclamation, responsabilité ou frais ne pourra excéder le montant de la Prestation objet du litige.

Récipro-Cité ne peut voir sa responsabilité engagée pour les défauts, omissions ou dommages résultant d'erreurs provenant de documents ou informations fournis par le Client.

Les préjudices indirects subis par le Client sont exclus de toute demande d'indemnisation. Sont qualifiés de préjudices indirects, sans que cette liste soit limitative, notamment la perte de chiffre d'affaires, la perte d'exploitation, le préjudice commercial, le manque à gagner ou toute prétention formulée par un tiers quel qu'il soit à l'encontre du Client

## DROIT A L'IMAGE

---

Les participants autorisent Récipro-Cité à utiliser et à diffuser à titre gratuit et non exclusif des photographies et des vidéos les représentants. Ces photographies et vidéos pourront être utilisées, en partie ou en totalité, à des fins d'enregistrement et de communication. Cette autorisation n'ouvre droit à aucune rémunération et aucune réclamation ou plainte.

En cas de refus, un courrier doit être transmis à la direction de Récipro-Cité, 7 quai Jean Moulin 69001 LYON.



Récipro-Cité  
7 quai Jean Moulin 69001 LYON  
SIREN : 538 362 799 RCS Lyon  
Prestataire de formation n° 84691542069  
Mise à jour 24/06/2025

## PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

---

Récipro-Cité met en œuvre des traitements de données à caractère personnel.

Les données sont traitées pour les finalités légitimes suivantes :

- La gestion, le suivi des formations ;
- La gestion de la relation avec le Client ;
- La transmission de newsletters, d'informations, d'actualité et d'évènements mis en avant par RÉCIPRO-CITÉ ;
- La prévention du blanchiment, du financement du terrorisme et la lutte contre la corruption ;
- La facturation et comptabilité.

Récipro-Cité veille à ne collecter et ne traiter que des données strictement nécessaires au regard de la finalité pour laquelle elles sont traitées selon le principe de minimisation des données.

Récipro-Cité ne conserve ces données que pour la durée nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées ainsi que dans le respect de la réglementation en vigueur. À cet égard, les données des Clients sont conservées pendant la durée des relations contractuelles augmentée de trois (3) ans à des fins d'animation et prospection, sans préjudice des obligations de conservation ou des délais de prescription. En matière de comptabilité, elles sont conservées 10 ans à compter de la clôture de l'exercice comptable.

Les données traitées sont destinées aux seules personnes habilitées chez RÉCIPRO-CITÉ.

Récipro-Cité s'engage à ne pas transférer les données traitées en dehors de l'Union Européenne. Dans l'hypothèse où RÉCIPRO-CITÉ devrait le faire, il en informerait les personnes concernées en indiquant les mesures prises afin de contrôler ce transfert et s'assurer du respect de la confidentialité de leurs données.

Le Client et son personnel concerné par le traitement, disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité et de définir le sort des données en cas de décès d'une personne concernée.

Ces droits s'exercent de manière effective à l'adresse suivante : [contact@recipro-cite.fr](mailto:contact@recipro-cite.fr) ou à Récipro-Cité - 7 quai Jean Moulin - 69001 LYON - accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé et un motif légitime lorsque celui-ci est exigé par la loi (notamment en cas d'opposition au traitement).

Pour mieux connaître ses droits, il est possible de consulter le site de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, accessible à l'adresse suivante : <http://cnil.fr>.



Récipro-Cité  
7 quai Jean Moulin 69001 LYON  
SIREN : 538 362 799 RCS Lyon  
Prestataire de formation n° 84691542069  
Mise à jour 24/06/2025

## **FORCE MAJEURE**

---

Aucune des Parties n'est responsable en cas de force majeure telle que définie par la loi au sens de l'article 1218 du Code civil et la jurisprudence française.

Les cas de grèves, lock-out, les inondations et incendies, les perturbations ou interruptions des transports, les difficultés d'approvisionnement en matières premières ou en énergie, les accidents importants affectant la production de nos fournisseurs, leur redressement ou liquidation judiciaire et, d'une manière générale, tout événement indépendant de la volonté des Parties et qui n'est pas imputable à une faute de la part des Parties ayant pour effet d'empêcher ou de retarder les prestations de formation, constituent des cas de force majeure qui dégagent les Parties de toute obligation d'exécuter les commandes et de payer des indemnités, pénalités de retard ou dommages et intérêts.

Dès la survenance d'un tel événement, la Partie concernée, le notifie par écrit à l'autre Partie, et les délais d'exécution prévus sont prolongés de plein droit de la durée de l'événement.

## **DROIT APPLICABLE ET LITIGE**

---

Les présentes conditions générales ainsi que les Prestations qu'elles régissent sont soumises au droit français, à l'exclusion de tout usage professionnel sectoriel ou local.

TOUT DIFFÉREND AU SUJET DE L'APPLICATION DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES, DE LEUR INTERPRÉTATION, DE LEUR EXÉCUTION ET DES CONTRATS CONCLUS PAR RÉCIPRO-CITÉ EN APPLICATION DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES SERA PORTÉ DEVANT LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON, MEME EN CAS DE RÉFÉRÉ, DE PLURALITÉ DE DÉFENDEURS OU D'APPEL EN GARANTIE.

Les présentes conditions générales sont établies en français. En cas de traduction dans une autre langue, seule la version française fera foi.